

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 21 mars 2014

Service instructeur

N° CP-2014-3-11-1

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

Service consulté

CONVENTION TRANSITOIRE IBA BASEL 2020

Résumé : Il vous est proposé de reconduire la participation du Département du Haut-Rhin au projet IBA Basel 2020 à hauteur de 40 000 € par an de 2014 à 2016 et, afin de garantir une continuité de la démarche IBA BASEL 2020 entre le projet Interreg IV et le projet Interreg V, d'autoriser le Président à signer une convention transitoire pour l'année 2014.

IBA Basel est la version bâloise du concept allemand de « Internationale Bauausstellung » (exposition internationale d'architecture) déjà appliqué avec succès dans d'autres régions (Hambourg, Ruhr...). Ce projet doit permettre sur une décennie de développer des initiatives architecturales, paysagères, économiques, sociales, culturelles, en renforçant le développement économique régional et en enrichissant le débat d'experts au niveau international. Pour la métropole bâloise, IBA a également pour objectif de rapprocher les trois parties nationales de l'agglomération par une utilisation renouvelée des zones frontalières. Une première exposition intermédiaire a été présentée en 2013, et la finale aura lieu en 2020.

Le projet Interreg IV-A Rhin Supérieur « Sur le chemin d'IBA Basel 2020 : innovation et excellence », porté par l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), a débuté en 2009 et doit se terminer le 31 mars 2014. Le Département du Haut-Rhin a cofinancé cette initiative à hauteur de 120 000 € (40 000 € par an, pour un budget global de 2 090 000 €).

À partir du 1^{er} avril 2014, les dépenses seront effectuées dans le cadre d'un second projet IBA, qui devrait être cofinancé par Interreg V. En attendant la décision des instances d'Interreg Rhin Supérieur, qui interviendra au plus tôt en décembre 2014, le Canton de Bâle-Ville a accepté d'avancer les fonds nécessaires au fonctionnement de l'IBA en 2014. Si Interreg renouvelle son soutien, une convention Interreg signée début 2015 permettra au Canton de Bâle-Ville de récupérer son avance via le budget global du projet. Dans ce cadre, le montant de la participation départementale envisagée s'élèverait à 40 000 € par an de 2014 à 2016, soit de nouveau 120 000 € sur 3 ans.

En cas de refus d'Interreg, les partenaires seront amenés à rembourser directement le Canton de Bâle-Ville, sur la base de la clé de financement prévue dans l'annexe à la convention ci-jointe, soit 5,30 % des dépenses, pour le Département du Haut-Rhin (ce montant constitue un plafond, la participation départementale envisagée au titre de 2014, établie sur la base du budget provisoire, s'élevant à 32 535,74 €).

Le projet IBA Basel 2020 a été inscrit au Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays en tant que projet structurant, et les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014 au programme K816, imputation 65-71-6562-35881-006.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la participation du Département à l'IBA à hauteur de 120 000 € de 2014 à 2016, soit 40 000 € par an, à verser à Eurotrinal de Bâle (ETB), porteur du projet, sous réserve de l'acceptation par Interreg Rhin-Supérieur de l'octroi du concours communautaire pour le projet « Sur le chemin d'IBA Basel 2020 : innovation et excellence » pour la période 2014-2016 et sous réserve de la conclusion d'une convention à intervenir ultérieurement pour la période 2014-2016 et qui sera soumise à l'approbation de la Commission Permanente ;
- d'approuver la convention et son annexe financière (susceptibles de modifications mineures n'affectant pas l'engagement du Département) ci-jointes portant remboursement à hauteur de 32 535,74 € maximum au bénéfice du Canton de Bâle-Ville des sommes engagées en 2014 par ce dernier au titre du projet « Sur le chemin d'IBA Basel 2020 : innovation et excellence », en cas de refus par Interreg Rhin-Supérieur de l'octroi du concours communautaire, de m'autoriser à la signer et d'autoriser le versement de cette participation qui sera prélevé sur le programme K816, imputation 65-71-6562-35881-006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

<p>Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020</p> <p>Zwischen</p> <p>dem Verein „Trinationaler Eurodistrict Basel“ („Projekträger“), vertreten durch seine Präsidentin</p> <p>den deutschen Projektpartnern:</p> <p>Landkreis Lörrach Stadt Lörrach Stadt Weil am Rhein Stadt Rheinfelden (Baden)</p> <p>den französischen Projektpartnern:</p> <p>Département du Haut-Rhin Communauté des Communes des Trois Frontières Communauté des Communes du Pays de Sierentz Communauté des Communes de la Porte du Sundgau Ville de Saint-Louis Ville de Huningue Ville de Sierentz</p> <p>den schweizerischen Projektpartnern:</p> <p>Kanton Basel-Stadt vertreten durch das Bau- und Verkehrsdepartement Kanton Aargau Gemeinde Riehen Gemeinde Muttenz</p> <p>alle zusammen Partner genannt.</p>	<p>Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020</p> <p>Entre</p> <p>L’Eurodistrict Trinational de Bâle (porteur de projet), représenté par sa présidente</p> <p>Les partenaires de projet allemand</p> <p>Landkreis Lörrach Ville de Lörrach Ville de Weil am Rhein Stadt Rheinfelden (Baden)</p> <p>Les partenaires de projet français</p> <p>Département du Haut-Rhin Communauté des Communes des Trois Frontières Communauté des Communes du Pays de Sierentz Communauté des Communes de la Porte du Sundgau Ville de Saint-Louis Ville de Huningue Ville de Sierentz</p> <p>Les partenaires de projet suisse</p> <p>Canton de Bâle Ville représenté par le Département de la Construction et de la mobilité Canton d’Argovie Commune de Riehen Commune de Muttenz</p> <p>désignés tous ensemble en tant que partenaire.</p>
<p>A. Vorbemerkungen</p> <p>Gegenstand dieser Interims-Projektvereinbarung ist die Finanzierung der Internationalen Bauausstellung IBA Basel 2020 für die Interimsphase vom 1. April 2014 bis zum Beginn des geplanten INTERREG V Projektes zur IBA Basel 2020. Sie schliesst an die durch INTERREG IV und die schweizerische neue Regionalpolitik (im folgenden NRP) geförderte Lancierungsphase der IBA Basel 2020 von 2009 bis 31. März 2014 an.</p> <p>Die oben genannten Projektpartner haben die gemeinsame Durchführung des Projektes Internationale Bauausstellung IBA Basel 2020 in der Rahmenvereinbarung zum Projekt IBA Basel 2020 vom 29.10.2010 vereinbart. Ge-</p>	<p>A Remarques préliminaires</p> <p>La présente convention de projet intérimaire porte sur le financement de l’Exposition Internationale d’Architecture IBA Basel 2020 pour la phase transitoire du 1^{er} avril 2014 jusqu’au début du projet INTERREG V envisagé pour l’IBA Basel 2020. Elle fait suite à la phase de lancement de l’IBA Basel 2020 cofinancée par INTERREG IV et par la nouvelle politique régionale suisse (ci-après NPR) sur la période de 2009 au 31 mars 2014.</p> <p>Les partenaires précédemment cités sont convenus de réaliser ensemble le projet d’Exposition Internationale d’Architecture IBA Basel 2020, conformément à la convention cadre du projet IBA Basel 2020 du</p>

<p>genstand dieses Projektes ist die Durchführung der ersten grenzüberschreitenden IBA und der erstmalige Einsatz des Instruments „Internationale Bauausstellung“ in der Schweiz und in Frankreich.</p> <p>Nach erfolgreichem Abschluss der Lancierungsphase im Rahmen von INTERREG IV kann sich eine Förderung durch das INTERREG V Programm aufgrund des noch nicht erfolgten Programmstarts für die Qualifizierungs- und Umsetzungsphase nicht nahtlos anschließen. Die Zwischenzeit bis INTERREG V Projektbeginn wird mit der Interims-Projektvereinbarung überbrückt.</p> <p>Für die Förderung im Rahmen des INTERREG-V-Programms wird eine gesonderte neue Projektvereinbarung im Rahmen der INTERREG V Antragsstellung abgeschlossen werden, welche diese Interims-Projektvereinbarung ablöst.</p> <p>Um die Förderung durch die EU-Mittel nicht zu gefährden, werden die zur Kofinanzierung für INTERREG und NRP vorgesehenen Mittel nicht vor INTERREG V Antragsstellung abgerufen und verwendet. Eine Finanzierung der in der Interimsphase anfallenden Kosten erfolgt daher durch den Kanton Basel-Stadt im Rahmen seiner bewilligten Finanzierungsbeiträge. Diese Vorleistungen werden den Finanzierungsbeiträgen des Kantons Basel-Stadt am Gesamtbudget der IBA Basel angerechnet. Für den Fall, dass kein INTERREG V Projekt zustande kommt, tragen alle Finanzierungspartner der IBA die Kosten anteilig und erstatten dem Kanton Basel-Stadt getätigte Vorfinanzierungsbeiträge anteilig zurück.</p> <p>Diese Vereinbarung regelt die Finanzierung der IBA Basel 2020 für den Zeitraum der Interimsphase bis zum Beginn der INTERREG V Projektlaufzeit.</p>	<p>29.10.2010. L’objet de ce projet est la tenue de la première IBA transfrontalière ainsi que l’utilisation de l’instrument qu’est « l’Exposition International d’Architecture » pour la première fois en Suisse et en France.</p> <p>Après le succès de la phase de lancement dans le cadre d’INTERREG IV, le financement de la phase de qualification et de mise en œuvre ne pourra pas être immédiatement assuré par le programme INTERREG V, étant donné que celui-ci n’aura pas encore commencé. La Convention de projet intérimaire a pour vocation d’assurer la transition entre les deux programmes INTERREG.</p> <p>Pour l’octroi des moyens financiers au titre du programme INTERREG V, une nouvelle convention de projet séparée sera conclue dans le cadre de la demande INTERREG V, qui annulera cette convention intérimaire.</p> <p>Afin de ne pas mettre en péril le soutien financier de l’UE, les moyens de cofinancement prévus pour INTERREG et la NPR ne seront ni appelés ni utilisés avant la demande INTERREG V. Un financement des dépenses encourues au cours de la période intérimaire sera assuré par le Canton de Bâle Ville dans le cadre du présent accord financier. Ces apports financiers seront crédités sur les contributions financières du Canton de Bâle-Ville dans le budget total de l’IBA Basel. Dans le cas où le projet INTERREG V ne se conclut pas, les différents partenaires financiers partagent les coûts engagés par l’IBA et remboursent les dépenses effectuées au Canton de Bale au prorata de leur participation.</p> <p>La présente convention règle le financement de l’IBA Basel 2020 pendant la période de transition jusqu’au début de la période d’éligibilité INTERREG V du projet.</p>
<p>B Gegenstand</p> <p>1. Für das Jahr 2014 gilt ein gesonderter Ausgabenplan „Minimalbudget 2014“ (Kostentotal von 614'112,00 Euro) und ein gesondertes Pflichtenheft, gemäss Beschlüssen des politischen Lenkungsausschusses vom 06.12.2013 und technischem Ausschusses vom 22.01.2014, als Annexe zu diesem Dokument. Das IBA Büro ist angehalten dazu, im Geschäfts-</p>	<p>B Objet</p> <p>1. Pour l’année 2014, il convient d’établir un budget en dépenses et en recettes séparé (« budget minimum 2014 » ; montant total : 614 112,00 euros) et un cahier des charges séparé selon la délibération du Comité politique du 06.12.2013 et du Comité technique du 22.01.2014. Ces documents sont annexés à la présente convention. Pour l’exercice 2014, le bureau de l’IBA est tenu</p>

<p>jahr 2014 besonders sparsam vorzugehen und möglichst noch unter dem Minimalbudget zu bleiben.</p> <p>2. Um für das Projekt den größtmöglichen Anteil an Fördermitteln zu erhalten, werden die Ausgaben im Rahmen des „Minimalbudgets“ bis Beginn des INTERREG V Projektes aus Finanzierungsmitteln bestritten, die nicht für das INTERREG Budget und damit nicht für eine INTERREG-Förderung vorgesehen sind. Dies sind die Mittel des Kantons Basel-Stadt.</p> <p>3. Ab Beginn der Projektlaufzeit eines INTERREG V Projekts getätigte Ausgaben werden (ggf. auch rückwirkend) entsprechend dem INTERREG Budget als Ausgaben abgerechnet und deren Finanzierung dem Kofinanzierungsbeitrag (am INTERREG Projekt) des vorfinanzierenden Projektpartners (Kanton Basel-Stadt) angerechnet.</p> <p>4. Sollte eine Förderung durch das INTERREG-Programm nicht erfolgen und das Projekt daraufhin nicht weiterverfolgt werden, sind alle Partner anteilig entsprechend dem ursprünglich vorgesehenen Finanzierungsschlüssel gemäss Beschluss des Lenkungsausschuss vom 6.12.2013 für die bereits getätigten Ausgaben gemäss dem „Minimalbudget 2014“ verantwortlich. Sie leisten auf Vorlage eines Berichts über die entstandenen Kosten anteilige Erstattung für die bereits geleisteten Beträge. Ein Finanzierungsschlüssel für diese Erstattung ist Annex dieses Dokuments.</p> <p>5. Auch in der Phase der Nicht-EU-Förderung ist dem IBA Büro den Regeln zu ordentlicher Haushaltsführung, Dokumentation und dem Recht für öffentliche Vergabe unterworfen.</p> <p>6. Erklärtes Ziel ist die gemeinsame Durchführung des Projektes. Scheitert der Antrag auf EU-Mittel-Förderung, ist erneut zu prüfen, wie das Projekt ggf. dennoch umgesetzt werden kann.</p>	<p>de gérer au mieux ses dépenses et de rester, dans la mesure possible, en dessous du « budget minimum ».</p> <p>2. Afin de garantir la plus grande part possible de soutiens financiers du programme d’aide, les dépenses réalisées dans le cadre du « budget minimum » jusqu’au début du projet INTERREG V seront couvertes par des fonds qui n’entrent pas dans le budget INTERREG et qui ainsi ne sont pas destinés à être éligibles pour INTERREG. Ces fonds sont ceux du Canton de Bâle Ville.</p> <p>Les dépenses exécutées à partir du début de la période de programmation d’un projet INTERREG V seront comptabilisées en tant que dépenses conformément au budget INTERREG et leur financement sera imputé aux contributions (au projet INTERREG) des partenaires de projet assurant le préfinancement.</p> <p>3. Si la subvention au titre du programme INTERREG devait faire défaut, rendant par conséquent la poursuite du projet irréalisable, tous les partenaires seraient solidairement débiteurs des dépenses engagées conformément au « budget minimum 2014 », au prorata de la clé de financement prévue par la décision du comité directeur du 06.12.2013, et procèderaient au remboursement proportionnel des montants déjà engagés. Les remboursements auront lieu sur la base d’un dossier présentant les dépenses effectuées. Une clé de financement de ces remboursements est présentée en pièce jointe de ce document.</p> <p>4. Le Bureau IBA est soumis aux règles de bonne tenue et documentation comptable ainsi qu’aux règles de marché public, y compris lors de la période non subventionnée par l’UE.</p> <p>5. L’objectif déclaré est la réalisation commune du projet. En cas d’échec de la demande de subvention par les fonds de l’UE, il conviendra de réévaluer, le cas échéant, la manière dont le projet pourrait être malgré tout réalisé.</p>
--	--

Basel 11.2.2014

C Signataires 17

IBA Basel 2020

Association Eurodistrict Trinational de Bâle / Verein Trinationaler Eurodistrict Basel

Landkreis Lörrach

Stadt Lörrach

Stadt Weil am Rhein

Stadt Rheinfeldern (Baden)

Département du Haut-Rhin

Communauté de Communes des Trois Frontières

Communauté de Communes du Pays de Sierentz

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Ville de Saint-Louis

Ville de Huningue

Ville de Sierentz

Canton Bâle-Ville / Kanton Basel-Stadt vertreten durch das Bau- und Verkehrsdepartement

Canton Argovie / Kanton Aargau

Gemeinde Riehen

Gemeinde Muttenz

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Association Eurodistrict Trinational de Bâle /
Verein Trinationaler Eurodistrict Basel

Datum / Unterschrift / Stempel

Marion Dammann
Présidente de l'Eurodistrict Trinational de Bâle
Maison TriRhena Palmrain

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Landkreis Lörrach

Datum / Unterschrift / Stempel

Landrätin
Marion Dammann
Landkreis Lörrach

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Datum / Unterschrift / Stempel

Oberbürgermeisterin
Grudrun HEUTE-BLUHM
Stadt Lörrach

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Datum / Unterschrift / Stempel

Oberbürgermeister
Wolfgang DIETZ
Weil am Rhein

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Datum / Unterschrift / Stempel

Bürgermeister
Klaus EBERHARDT
Stadt Rheinfelden (Baden)

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Date / Signature / Tampon

Monsieur le Président
Charles BUTTNER
Conseil Général du Haut-Rhin

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Date / Signature / Tampon

Monsieur le Président
Roland IGER SHEIM
Communauté de Communes des Trois Frontières

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Date / Signature / Tampon

Monsieur le Président
Jean-Marie BELLIARD
Communauté de Communes du Pays de Sierentz

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Date / Signature / Tampon

Madame Sénateur Maire, Vice-présidente
Catherine TROENDLE
Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Date / Signature / Tampon

Monsieur le Maire
Jean-Marie ZOELLE
Hôtel de Ville Saint-Louis

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Date / Signature / Tampon

Monsieur le Maire
Jean-Marc DEICHTMANN
Hôtel de Ville de Huningue

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Date / Signature / Tampon

Monsieur le Maire
Jean-Marie BELLIARD
Hôtel de Ville de Sierentz

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Datum / Unterschrift / Stempel

Regierungsrat
Dr. Hans-Peter Wessels
Bau- und Verkehrsdepartement

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Datum / Unterschrift / Stempel

Thomas Frei
Kanton Aargau
Departement Bau, Verkehr und Umwelt,
Abteilung Raumentwicklung

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Datum / Unterschrift / Stempel

Gemeindepräsident
Willi Fischer
Gemeindeverwaltung Riehen

Signataires de la Convention de projet intérimaire IBA Basel 2020
Unterzeichner der Interims-Projektvereinbarung IBA Basel 2020
du / vom 11.02.2014

Datum / Unterschrift / Stempel

Gemeinderat
Thomi Jourdan
Departement Hochbau und Planung
Gemeindeverwaltung Muttenz

IBA-Basel 2020.

Plan de financement 2014-2016, en Euros

Date: 10.01.2014

	Moyens de cofinancement 2014 (partenaires actuels)	Part de cofinancement 2014 (% partenaires actuels)
D	130'142.98 €	21.19%
INTERREG		
Stadt Lörrach	40'669.68 €	6.62%
Landkreis Lörrach	40'669.68 €	6.62%
Stadt Weil am Rhein	24'401.81 €	3.97%
Stadt Rheinfeldern (Baden)	24'401.81 €	3.97%
F	61'004.52 €	9.93%
INTERREG		
Département du Haut-Rhin	32'535.74 €	5.30%
Communauté des Communes des Trois Frontières	10'564.36 €	1.72%
Ville de Saint-Louis	6'100.45 €	0.99%
Ville de Huningue	3'050.23 €	0.50%
Ville de Sierentz	1'220.09 €	0.20%
Communauté des Communes du Pays de Sierentz	4'478.55 €	0.73%
Communauté de Communes de la Porte du Sundgau	3'055.11 €	0.50%
CH	422'964.68 €	68.87%
Kanton BS	339'998.53 €	55.36%
Gemeinde Riehen	7'320.54 €	1.19%
Kanton AG	68'325.06 €	11.13%
Gemeinde Muttenz	7'320.54 €	1.19%
CH-Bund		
Total	614'112.18 €	100.00%

IBA Basel 2020. Budget global 2014-2016
en Euros;
Date: 15.01.2014

1	Moyens de processus	Par exemple pour	Coûts globaux 2014-16 (décision comité politique IBA, 6.12.2013)	BUDGET MINIMAL avril- décembre 2014 (décision Comité politique IBA 6.12.2013)
1.1	Comité scientifique IBA ("Jury")	Honoraires; Plus accompagnement supplémentaire (4 dates à 7 Persones / 3 ans) Inclus frais de déplacement et repas?	165'000 €	45'000 €
1.2	Manifestations thématiques	Conférences, présentations, discussions, workshops, excursions	105'000 €	10'000 €
1.3	Etudes, conseil et consolidation des projets	Etudes de base, d'idées, de faisabilité, de proposition ; études à partir de 8.000 Euro l'étude; par ex. coaching, conseils thématiques, droit; mandats à 2.500 Euro; Contrats, conventions avec les partenaires de projets labellisés etc.	340'000 €	
1.4	Concours	Soutien et réalisation de concours d'idées, de conception et de réalisation, prix 25'000 euros	156'000 €	
1.5	Processus de participation	Soutien à la mise en oeuvre de processus de participation	45'000 €	
1.6	Projets pilotes	Soutien à la mise en oeuvre de projets pilotes	30'000 €	
1.7	Financement des projets		30'000 €	
1.8	Laboratoire des Universités	Workshops, expositions, études sur les projets, etc. Projets 3'000 €; Manifestations 5'000 € payement des frais d'impression et des transport? Projekte 3'000 €; Veranstaltungen 5'000 €	60'000 €	5'000 €
1	Total annuel		931'000.00 €	60'000.00 €
2	Communication externe		Coûts globaux 2014-16	BUDGET MINIMAL avril- décembre 2014 (décision Comité politique IBA 6.12.2013)
2.1	Informations et communication externe	Soutien externe comprenant le graphisme, la mise en page et les coûts	80'000 €	5'000 €
2.2	Documentation films + photos	Pour les manifestations, excursions ...	30'000 €	5'000 €
2.3	Internet	Comprenant la maintenance 2.7	30'000 €	
2.4	Présentations mobiles	Expositions itinérantes	30'000 €	
2.5	Documentation des projets	Brochures, sites internet projets; dans information et communication externe ?	30'000 €	
2.6	Documentation Présentation intermédiaire et finale	Rédaction et catalogues; Présentation intermédiaire (2016): env. 60'000; Présentation finale (2017-2020): env. 80'000	60'000 €	
2	Total annuel		260'000 €	10'000 €
3	Manifestations et évènements		Coûts globaux 2014-16	BUDGET MINIMAL avril- décembre 2014 (décision Comité politique IBA 6.12.2013)
3.1	Manifestations publiques	Manifestations, journées populaires, réseau, excursions	66'000 €	5'000 €
3.2	Présentation intermédiaire 2016	Manifestations, excursions, expositions... (hors documentation); Présentation intermédiaire 195'000	195'000 €	0 €
3	Total annuel		261'000 €	5'000 €

IBA Basel 2020. Budget global 2014-2016
en Euros;
Date: 15.01.2014

4 Coûts d'organisation et de fonctionnements courants (Bureau IBA)		Coûts globaux 2014-16	BUDGET MINIMAL avril-décembre 2014 (décision Comité politique IBA 6.12.2013)
4.1	Loyer pour l'ensemble des espaces Loyer, frais annexes, électricité et chauffage	180'000 €	45'000 €
4.2	Télécommunication, Internet, IT, photocopies	90'000 €	22'500 €
4.4	Mobilier	13'500 €	3'000 €
4.5	Service traiteur manifestations	22'500 €	5'000 €
4.6	Frais de traduction et de traduction simultanée parfois trilingue	102'000 €	10'000 €
4.7	Comptabilité externe pour les salaires	21'000 €	7'000 €
4.8	Comptabilité externe	15'000 €	5'000 €
4.9	Révision externe	16'500 €	5'500 €
4.10	Redevances bancaires, réserve de monnaie	9'000 €	3'000 €
4.11	Frais de déplacements	36'000 €	9'000 €
4.12	Porto, littérature et presse spécialisées, matériel	46'500 €	11'625 €
4.13	Formation continue des collaborateurs 500,- Euro / collaborateur / an	9'000 €	3'000 €
4	Total annuel	561'000 €	129'625 €
Total (sans Personnel)		2'013'000 €	204'625 €
Personnel (voir explications) moyenne, hausse des prix exclus		Coûts globaux 2014-16	BUDGET MINIMAL avril-décembre 2014 (décision Comité politique IBA 6.12.2013)
	Directeur 70-100%	435'000 €	111'538 €
	Comptabilité 50%	105'000 €	26'923 €
	Administration I 80-100%	160'000 €	41'026 €
	Chef de projet 1, directeur adjoint 80-90%	240'000 €	61'538 €
	Chef de projet 2, directeur adjoint 80-90%	240'000 €	61'538 €
	Chef de projet 3 80-90%	240'000 €	61'538 €
	Chef de projet 4 80-90%	150'000 €	
	Communication 60%	135'000 €	30'000 €
	Aides/Assistance	80'000 €	
	Assistance technique/Suivi de projet 180%	60'000 €	15'385 €
	Total annuel	1'845'000 €	409'487 €
Total		3'858'000 €	614'112 €